

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 novembre 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ - J. HURTADO - B. DANIS - C. NEGRI-AZAIS - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - M. GROSSO par L. FABRE - JC. ARAGON par JF. MARY - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par M. PEREZ - S. BERBEZIER par N. SEDKI - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absents : S. BASSI-ALLEMAND - A. CHOUKROUN - W. BIGNON

10. Acquisition parcelle BX 148 par l'Office de Tourisme de Marseillan

La commune de Marseillan souhaite à terme aménager le secteur d'entrée du port et favoriser l'attractivité touristique du secteur et du centre ancien de la ville.

Le projet vise à créer un Office de Tourisme à vocation intercommunale ouvert à l'année sur la ville en continuité de la place du Théâtre.

En effet, le Point d'Information Touristique ouvert chaque année dans le hall d'accueil du théâtre n'est pas adapté au plus d'un million de personnes accueillies sur la commune.

Dans cet esprit, il apparaît opportun que l'Office de Tourisme acquière la parcelle BX 148 d'une superficie de 930 m² appartenant à Mme BOUDOU Mireille.

Vu l'avis des domaines en date du 4 avril 2018 ;

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter l'acquisition de la parcelle BX 148 par l'Office de Tourisme d'une superficie de 930 m² appartenant à Mme BOUDOU Mireille, demeurant 20 rue de Belfort, 34340 MARSEILLAN pour un montant de 524.000 € honoraires d'agence inclus et frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

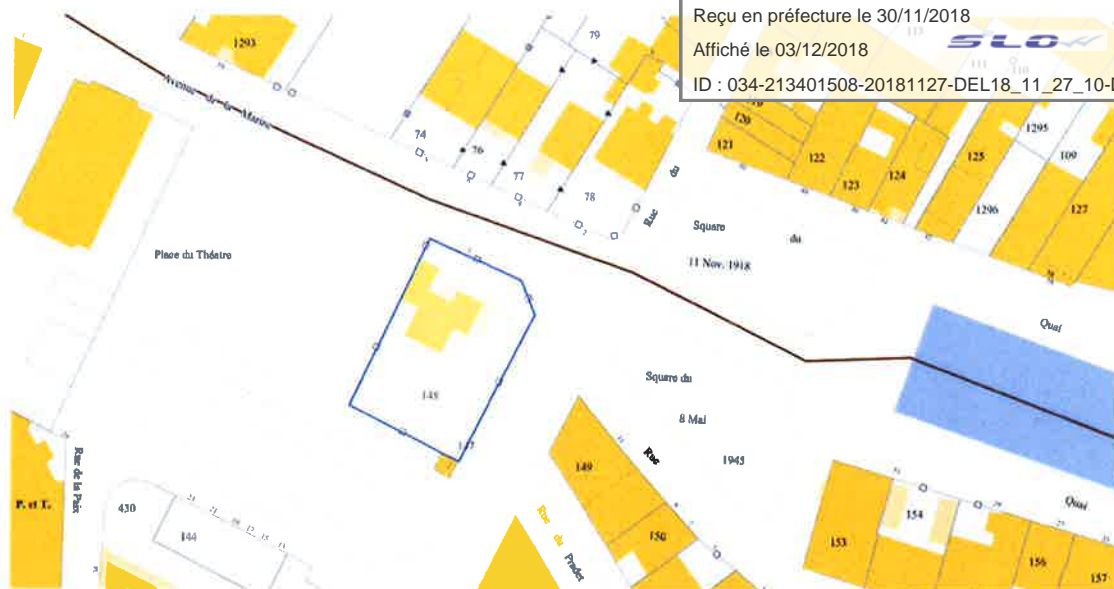
Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 30/11/2018

Reçu en préfecture le 30/11/2018

Affiché le 03/12/2018

ID : 034-213401508-20181127-DEL18_11_27_10-DE



LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE À L'UNANIMITE

Accepte l'acquisition de la parcelle BX 148 par l'Office de Tourisme d'une superficie de 930 m² appartenant à Mme BOUDOU Mireille, demeurant 20 rue de Belfort, 34340 MARSEILLAN pour un montant de 524.000 € honoraires d'agence inclus et frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Autorise M. le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL**